

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 9 novembre 2018 portant ouverture du concours commun d'accès dans les écoles nationales vétérinaires à la session 2019

NOR : AGRE1828918A

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation en date du 9 novembre 2018 :

La voie A du concours commun d'accès aux écoles nationales vétérinaires, dite A ENV, est ouverte en 2019 pour l'admission d'étudiants en première année.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 11 janvier 2019, à 17 heures.

Les épreuves d'admissibilité de la voie A ENV auront lieu les 29, 30 avril et 2, 3 mai 2019.

Les épreuves d'admission se dérouleront du 17 juin au 11 juillet 2019.

Le candidat finalisera le classement de ses vœux avant le 26 juillet 2019, à 12 heures.

Le nombre de places offertes par cette voie est prévu en annexe. Si toutes les places offertes par cette voie ne sont pas pourvues, les places restant disponibles peuvent être reportées dans la limite de 10 % au maximum des places offertes par cette voie sur les autres voies prévues par le présent arrêté, à l'exception de la voie D du concours commun d'accès aux écoles nationales vétérinaires, dite D ENV, et de la voie E du concours commun d'accès aux écoles nationales vétérinaires, dite E ENS ENV.

La voie A TB du concours commun d'accès aux écoles nationales vétérinaires, dite A TB ENV, est ouverte en 2019, pour l'admission d'étudiants en première année.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 11 janvier 2019, à 17 heures.

Les épreuves d'admissibilité de la voie A TB ENV auront lieu les 7, 9 et 10 mai 2019.

Les épreuves d'admission se dérouleront du 7 au 15 juin 2019.

Le candidat finalisera le classement de ses vœux avant le 27 juin 2019, à 12 heures.

Le nombre de places offertes par cette voie est prévu en annexe. Si toutes les places offertes par cette voie ne sont pas pourvues, les places restant disponibles peuvent être reportées dans la limite de 50 % au maximum des places offertes par cette voie sur les autres voies prévues par le présent arrêté, à l'exception de la voie D du concours commun d'accès aux écoles nationales vétérinaires, dite D ENV, et de la voie E du concours commun d'accès aux écoles nationales vétérinaires, dite E ENS ENV.

La voie B du concours commun d'accès aux écoles nationales vétérinaires, dite B ENV, est ouverte en 2019, pour l'admission d'étudiants en première année.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 31 janvier 2019.

Les épreuves d'admissibilité de la voie B ENV auront lieu le 2 mai 2019.

Les épreuves d'admission se dérouleront du 10 au 15 juin 2019.

Le candidat finalisera le classement de ses vœux avant le 27 juin 2019, à 12 heures.

Le nombre de places offertes par cette voie est prévu en annexe. Si toutes les places offertes par cette voie ne sont pas pourvues, les places restant disponibles peuvent être reportées dans la limite de 30 % au maximum des places offertes par cette voie sur les autres places prévues par le présent arrêté, à l'exception de la voie D du concours commun d'accès aux écoles nationales vétérinaires, dite D ENV, et de la voie E du concours commun d'accès aux écoles nationales vétérinaires, dite E ENS ENV.

La voie C du concours commun d'accès aux écoles nationales vétérinaires, dite C ENV, est ouverte en 2019, pour l'admission d'étudiants en première année.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 15 janvier 2019.

Les épreuves d'admissibilité de la voie C ENV auront lieu les 9 et 10 mai 2019.

Les épreuves d'admission se dérouleront du 17 au 21 juin 2019.

Le candidat finalisera le classement de ses vœux avant le 27 juin 2019, à 12 heures.

Le nombre de places offertes par cette voie est prévu en annexe. Si toutes les places offertes par cette voie ne sont pas pourvues, les places restant disponibles peuvent être reportées dans la limite de 30 % au maximum des places offertes par cette voie sur les autres voies prévues par le présent arrêté, à l'exception de la voie D du

concours commun d'accès aux écoles nationales vétérinaires, dite D ENV, et de la voie E du concours commun d'accès aux écoles nationales vétérinaires, dite E ENS ENV.

La voie D du concours commun d'accès aux écoles nationales vétérinaires, dite D ENV, est ouverte en 2019, pour l'admission d'étudiants en première année.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 9 avril 2019.

L'épreuve d'entretien de la voie D ENV se déroulera le 23 mai 2019.

Le nombre de places offertes par cette voie est fixé à 5. Les candidats reçus seront affectés dans l'école vétérinaire correspondant le mieux à leur projet professionnel.

La voie E du concours commun d'accès aux écoles nationales vétérinaires, dite E ENS ENV, est ouverte en 2019, pour l'admission d'étudiants en première année.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 8 mars 2019.

L'épreuve d'entretien de la voie E ENS ENV se déroulera le 11 avril 2019.

Le nombre de places offertes par cette voie est prévu en annexe.

ANNEXE

NOMBRE DE PLACES OFFERTES AU CONCOURS COMMUN D'ACCÈS DANS LES ÉCOLES VÉTÉRINAIRES

	Voie A	Voie A TB	Voie B	Voie C	Voie D	Voie E
Ecole nationale vétérinaire d'Alfort	109	2	11	30	1	3
Ecole nationale vétérinaire de Toulouse	114	3	15	26	2	/
Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique (ONIRIS) (cursus vétérinaire)	116	3	21	19	1	/
Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup) (cursus vétérinaire)	120	3	15	18	1	3
Total	459	11	62	93	5	6